

**DEVIS SIGNALÉTIQUE URBAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite au conseil municipal du 17 avril 2023, il était convenu de travailler avec l'entreprise SPME22 et de revoir l'ensemble des devis et des visuels.

Ces dépenses supérieures à un montant de 15 000€ HT sont éligibles au programme de solidarité territoriale du Département du Morbihan, il est proposé de demander une subvention comme suit

**DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT**

TRAVAUX	16 026.68€
<b>TOTAL</b>	<b>16 026.68 €</b>

**SUBVENTIONS**

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL - PST	16 026.68€	35%	5 609.34 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT</b>		<b>35%</b>	<b>5 609.34€</b>
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			10 417.34 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>16 026.68 €</b>
TVA			3 205.34 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>19 232.02 €</b>

Madame le Maire indique qu'il faut rester dans ce budget et revoir le graphisme.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions :

valide les devis SPME22 ;

approuve le plan de financement ci-dessus,

autorise le Maire à solliciter la subvention ci-dessus et à signer tout document se rapportant au dossier.

**Infos communales****Vente de bois**

2 cordes de chêne sont à vendre au camping (bouts de 1 mètre) au prix de 150€ la corde . Bois à prendre sur place.

Si vous êtes intéressés merci de contacter la mairie au 02-97-42-29-89.

**Du nouveau à Guéhenno**

La société REBIRTH WATER FRANCE dont le siège social est situé au 3 La lande de Burgos 56420 à Guéhenno est la filiale française du groupe international REBIRTH WATER LTD.

La société REBIRTH WATER FRANCE est spécialisée dans la purification de l'eau et propose des systèmes de filtration innovants et performants pour les particuliers, les professionnels et les industriels .

Son activité se partage entre la France, l'Europe, le Maghreb ,et l'Afrique de l'Ouest

Le développement de REBIRTH WATER FRANCE à Guéhenno en Bretagne met en avant le savoir-faire technologique français dans le monde et garantit le soutien humanitaire que nous devons apporter aux pays privés d'accès à l'eau de qualité, c'est notre mission et nous saurons en tant que société bretonne la préserver dans le temps.

**Enquête INSEE Logement 2023-2024**

Une enquête statistique sur le logement se déroulera du 18 mars au 30 juin 2024. Madame LORENT enquêtrice de l'Insee se rendra au domicile des personnes sectionnées munie d'une carte officielle. Si vous faites partie de ces personnes vous recevrez un courrier vous informant du passage de l'enquêtrice.

Merci de lui réserver un bon accueil.

**Multisports**

Du **22 avril 2024 au 26 avril 2024** au complexe sportif de Guéhenno.

Tu as entre **6 et 13 ans** ? Tu es intéressé?

Viens vite à **mairie de Guéhenno** retirer un **bulletin d'inscription**.

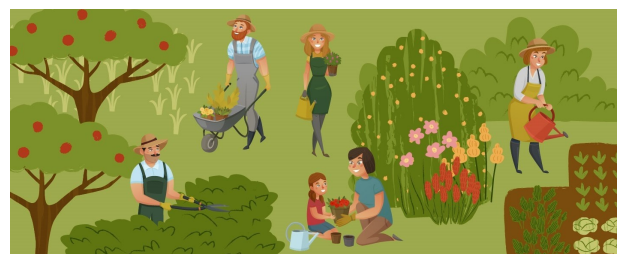
Inscription jusqu'au **17 avril 2024 dernier délai dans la limite de 20 maximum**

**Règlement à l'inscription.**

**Jardin partagé**

Un espace à cultiver est disponible derrière le lotissement du Douet près du verger pédagogique. C'est l'occasion pour les passionnés de potager ou de jardins fleuris de cultiver tout en partageant avec les autres. Si vous ne savez pas jardiner, tout s'apprend avec l'échange! Point de rencontre, ce lieu est à faire vivre selon vos envies, pour favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants.

Si vous souhaitez cultiver un petit espace, n'hésitez pas à prévenir le secrétariat de la mairie pour vous approprier ce lieu.

**LE P'TIT DJEUVNO****Mot du Maire**

Le budget a été voté à l'unanimité lors de la dernière séance. Une volonté de contenir nos dépenses de fonctionnement.

Au fil des ans, cela relève du défi car les coûts de gestion courante tendent à augmenter malgré nous.

Je vous fais part de la démission de Sophie Brogard qui suite à un changement professionnel a mis fin à ses fonctions de conseillère municipale.

Nous avons remanié toutes les commissions dont elle faisait partie.

Pendant les vacances scolaires de printemps, des activités multisports vont être proposées. Vous pouvez dès lors inscrire vos enfants sur les créneaux afin de se garantir du maintien de cette animation avec Profession sport 56.

Le 1<sup>er</sup> avril, nous n'avons pas trouvé de sympathiques lapins en chocolat mais avons été victimes de blagues de mauvais goûts. 2 panneaux d'agences immobilières (malgré elles) étaient plaquées au bar des sports et sur la maison Louail. « A vendre ». (Je me doute d'où ça vient). De gros lièvres qui commencent à sortir de leurs terriers et à se montrer ; les échéances municipales approchant... La commune de Guéhenno a peu de moyens financiers. Les biens acquis, pour la plupart vont être réhabilités mais il faut du temps. Nous ne souhaitons pas endetter la commune outre mesure. A bon entendeur !

Nous avons découvert des champignons sous le plancher de la sacristie dans l'église. Le plancher bois est recouvert d'une moquette et le bois ne respire pas. Un lieu toujours fermé, humide. Ce genre de problème se fixe années après années. Une fois le mobilier retiré car il appartient à la paroisse, un traitement sera opéré. Nous refferons par la suite une dalle pour éviter que cela ne se reproduise.

Le printemps arrive... espérons avec le soleil !

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

**Fermeture mairie**

La mairie et l'agence postale communale seront fermées

-le samedi 11 mai 2024

Merci de votre compréhension.

**Brèves du Conseil**

Séance du conseil municipal du 02/04/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Présents** : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIQUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

**Excusé** : Mr Romuald BLANC (donne pouvoir à Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME).

**Absents** : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mr Julien MAUGUIN.

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe du lotissement ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**AVRIL 2024****Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

**Horaires Mairie**

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

**Permanences des élus :**

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

**CCAS :**

Permanence sur

rendez-vous

**Infos Pratiques****MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

**PHARMACIE** : appeler le 3237

**GYM DOUCE**

Tous les mardi de 10h à 11h à la

salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.

**MÉDITATION SONORE**

à 19h30 à la salle du Roiset

Lundi 6 mai thème

« Les piliers de l'amour ».

Lundi 3 juin « Se faire confiance, écouter son intuition »

**PLANNING BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture

les **vendredis** : 05/04, 12/04, 19/04, 26/04 et 03/05

les **dimanches** : 07/04, 14/04, 21/04, 28/04 et 05/05.

Le prêt de livres est gratuit.

**DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

**Du lundi au samedi:**

**08h30-12h30 / 14h00-18h00**

**Le jeudi : Fermée**

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023****BUDGET PRINCIPAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	614 510.23€
Recettes	1 567 422.13€
Excédent de clôture	952 911.90€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	601 227.00€
Recettes	596 199.09€
Déficit de clôture	5 027.91€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Hors la présence du maire, le conseil municipal valide le compte administratif tel que présenté.

**BUDGET LOTISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	247 396.93€
Recettes	0.00€
Déficit de clôture	247 396.93€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00€
Recettes	0.00€
Déficit de clôture	0.00€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Hors la présence du maire, le conseil municipal valide le compte administratif tel que présenté.

**BUDGET LOTISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	247 396.93€
Recettes	0.00€
Déficit de clôture	247 396.93€

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00€
Recettes	0.00€
Déficit de clôture	0.00€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Hors la présence du maire, le conseil municipal valide le compte administratif tel que présenté.

**AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 – Budget Principal.

	RESULTAT CUMULE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2023	RESULTAT CLOTURE APRES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV	50 212.31€	-18 042.08€	- 5 027.91€	-375 677.81€	-380 705.72€	-5 027.91€
FONC	1 002 820.64 €	162 394.96€	952 911.90€	0€	0€	952 911.90€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter la somme de 380 705.72€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal 2024 et la somme de 394 886.41€ en section d'investissement au compte 1068.

**BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 – Budget Lotissement.

	RESULTAT CUMULE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
FONC.	-247 396.93€	0.00€	-247 396.93€	0.00€	0.00€	-247 396.93€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide que le déficit de 247 396.93€ est reporté au déficit du budget lotissement 2024.

**VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2024**

La commission finances s'est réunie les 8 février et 12 mars 2024 afin d'étudier les budgets primitifs 2024.

**BUDGET PRINCIPAL**

	Report de 2023	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)		Report de 2023	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses		1 569 045.94€	1 296 168.18€	Dépenses	5 027.91€	1 584 623.46€	1 589 651.37€
Recettes	572 206.18€	723 962.00€	1 296 168.18€	Recettes		1 589 651.37€	1 589 651.37€

Après délibération, le conseil municipal valide le budget primitif principal tel que présenté ; autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**BUDGET LOTISSEMENT**

	Report de 2023	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)		Report de 2023	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	247 396.93€	10 958.58€	259 860.51€	Dépenses		10 958.58€	10 958.58€
Recettes		259 860.51€	259 860.51€	Recettes		10 958.58€	10 958.58€

Après délibération, le conseil municipal valide le budget primitif lotissement tel que présenté ; autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Après délibération, le conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention :

décide de maintenir les taux suivants :

Taxe	Taux
TF	39,08
TFNB	59,13
TH	14,98

autorise Madame le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux  
autorise Madame le Maire à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Une somme de 8000€ est prévue au budget prévisionnel pour l'attribution de subvention.

Après délibération, le conseil municipal valide l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Entente des basketteuses	Subvention de fonctionnement	1000.00€	1000.00€
UNACITA	Travail de mémoire	100.00€	100.00€
La Claire sans frontières	Demande de précision sur les actions menées	50.00€	50.00€
Le Souvenir Français	Travail de mémoire		25.00€
Association sportive du collège Eugène Guillevic	3 élèves de Guéhenno		45.00€
Gym Danse Brévelaise	6 élèves de Guéhenno		90.00€
Olympic Cycliste Locminé	3 élèves de Guéhenno		45.00€
Collège Saint Louis – voyage éducatifs	33 élèves de Guéhenno		495.00€
Association Les Camélias	1 bénéficiaire de Guéhenno		20.00€

Pour la société de chasse, Monsieur Julien MAUGUIN ne prend pas part au vote.

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Société de chasse de Guéhenno	Aménagement d'une fosse sur terrain communal	Entre 2140€ et 5148€	2000.00€

Pour le comité des fêtes, Messieurs Erwann GRANDIN et Yannick GUEGAN ne participent pas au vote.

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Comité des fêtes	Course cycliste du Rivage	300.00€	300.00€

**VERSEMENT DES INDEMNITES 2024 POUR LES PIEGEURS DE RAGONDINS**

Depuis 2021, les indemnités pour les piégeurs de ragondins de Guéhenno sont directement versées par la commune. La liste des piégeurs déclarés auprès de la FDGDON 56 est la suivante :

Michel JOUBIOUX	La cantine du Collédo 56420 Guéhenno
Michel LE BRETON	La Ville Pierre 56420 Guéhenno
Camille TANGUY	Treulé 56420 Guéhenno
Maurice JEHANNO	Le Roiset 56420 Guéhenno
Philippe LE GAL	Le Rivage 56420 Guéhenno

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide le versement l'indemnité des piégeurs de ragondins au montant de 60€ / an / piégeur et valide la liste des piégeurs susmentionnée (soit pour l'année 2024 un total de 300€).

**DEVIS BUREAU DE CONTROLE ET COORDONNATEUR SPS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES SANITAIRES PUBLICS**

Dans le cadre de la rénovation des sanitaires publics, il convient de désigner un contrôleur technique (visé à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction et pouvant entraîner des sinistres) et un coordonnateur SPS (visé, pour tout chantier de bâtiment où interviennent plusieurs entrepreneurs, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs).

Plusieurs devis ont été sollicités :

	S.P.E Guéhenno	DEKRA Brest	APAVE Lanester
Contrôle technique		1 830€ HT	1 990€ HT
Attestation accessibilité		130€ HT	280€ HT
Coordonnateur SPS	1 600€ HT	1 827€ HT	1 800€ HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité : valide le devis DEKRA à 1960€ HT€ pour le contrôle technique ; valide le devis SPE à 1600€ pour le coordonnateur SPS ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES (SUITE A DEMISSION)**

Vu les délibérations n°2020-029 et n°2023-040 relatives à la composition des commissions communales.

Considérant la démission de Sophie BROGARD, il est proposé au conseil municipal de modifier les commissions dans lesquelles elle participait.

AFFAIRES SCOLAIRES & SOCIALES	VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS	TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS
Délégation / Vice-présidence : Nolwenn BAUCHE-GAUAUD	Délégation / Vice-présidence : Michel LE MERCIER	Délégation / Vice-présidence : Bruno ANTOINE
<b>Membres</b>	<b>Membres</b>	<b>Membres</b>
Morgane GUILLO	Marie-Laure LALYS	Romuald BLANC
Anne COUGHLIN-GUILLAUME	Morgane GUILLO	Michel LE MERCIER
Claudine NIZAN	Anne COUGHLIN-GUILLAUME	Julien MAUGUIN
Bruno ANTOINE	Erwann GRANDIN	Yannick GUEGAN
	Julien MAUGUIN	

FINANCES
Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX
<b>Membres</b>
Romuald BLANC
Bruno ANTOINE
Yannick GUEGAN
Michel LE MERCIER

APPEL D'OFFRES	
Présidence : Nolwenn BAUCHE-GAUAUD	
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Bruno ANTOINE	Julien MAUGUIN
Romuald BLANC	Michel LE MERCIER
Yannick GUEGAN	Christiane JOUBIOUX

**DESIGNATION MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (SUITE A DEMISSION)**

Suite à la démission de Sophie BROGARD, le conseil municipal doit procéder au renouvellement des membres élus du CCAS.

Il est demandé si un membre du conseil municipal est volontaire. Monsieur Erwann GRANDIN est volontaire.

Membres élus
Yannick GUEGAN
Marie-Laure GRANDIN
Christiane JOUBIOUX
Erwann GRANDIN
Anne COUGHLIN-GUILLAUME